



## Election du 28 février

Découvrez tous les candidats  
à la Municipalité et au Conseil  
communal

> 2

# Spécial élections



## Editorial



Dans un monde en pleine turbulence, de nombreuses populations du globe se battent pour être respectées, pour être entendues et pour faire valoir leurs droits. Nos ancêtres ont également défendu le territoire suisse afin qu'il puisse offrir un espace de vie stable, accueillant, sécurisé et démocratique. Nous pouvons même affirmer aujourd'hui que Dame Helvétie est un modèle de démocratie directe. Directe, car il est possible pour le citoyen d'exprimer son point de vue sur les objets importants de la vie quotidienne. Et c'est tant mieux!

C'est dans ce contexte que le 28 février prochain, la population vaudoise est appelée à renouveler ses élus locaux: vous choisirez alors les membres de votre Municipalité ainsi que vos représentants au Conseil communal.

Sept candidats offrent leurs compétences afin de conduire les affaires communales pour la prochaine législature. Vous devrez en élire cinq; au cas où la majorité absolue n'est pas atteinte, un deuxième tour est prévu.

Concernant le législatif, 65 candidats sont annoncés pour 55 places. Bravo à tous les candidats qui s'engagent. Cela démontre un beau dynamisme pour une commune qui ne manque pas de dossiers.

L'équipe municipale en place s'est beaucoup investie; elle a osé... Elle a ensuite défendu ses positions devant le délibérant qui a généralement soutenu les projets. Le travail s'est effectué en bonne intelligence, dans le respect mutuel. Aussi, au nom de l'équipe municipale actuellement en place, je tiens à remercier les différents acteurs institutionnels qui ont œuvré au maintien de la qualité de vie exceptionnelle qui prévaut à Coppet.

Enfin, n'oubliez pas: «allez voter!».

Gérard Produit  
Syndic

## Informations pratiques

### Greffé

Lundi et mercredi: 08h30-11h30  
Mardi: 07h00-11h30  
Jeudi: 13h30-18h30  
Vendredi: fermé  
Tél. 022 960 87 00  
administration@coppet.ch

### Déchetterie

Lundi-vendredi: 09h00-11h45/13h30-17h30  
Samedi: 09h00-17h00  
**Horaire été (dès la fin mars)**  
Lundi-vendredi: 09h00-11h45/13h30-18h30  
Samedi: 09h00-18h00  
Tél. 022 776 49 05

### Patinoire de Terre Sainte (jusqu'au 5 mars)

*Hors des périodes des vacances scolaires:* du mardi au dimanche  
*Durant les périodes des vacances scolaires:* toute la semaine  
Tous les horaires sur [www.coppet.ch](http://www.coppet.ch)  
Tél. buvette: 079 256 48 16  
Tél. patinoire: 077 471 06 45

Commune

# Spécial élections communales

Nous sommes en période électorale et les électeurs de Coppet ont reçu la liste des candidats à la Municipalité et au Conseil communal. Pour permettre à tous les autres habitants de savoir qui sont les candidats nous publions à votre attention la liste complète des Copétans qui se sont inscrits à ces élections. Compte tenu que notre commune n'a pas atteint le seuil des 3000 habitants, cette élection se déroulera avec le système majoritaire à deux tours.

## Candidats à l'Exécutif – Une seule liste: Entente municipale



### Gérard PRODUIT

1969, Directeur d'école, Syndic Municipal sortant

Conseiller communal de 2002 à 2005, municipal de 2005 à 2011, syndic depuis 2011, en charge des finances communales, de l'administration. Président de la Protection civile du district.



### Jean-Claude TROTTI

1951, Ingénieur électricien, Vice-syndic Municipal sortant

Conseiller communal de 1982 à 2006, président du Conseil communal pendant 8 ans, municipal depuis 2006, en charge de la voirie, des services industriels et des sports. Président de ARSCO SA.



### Nicole IMESCH

1968, Secrétaire, Municipale sortante

Secrétaire du Conseil communal entre 1998 et 2007, municipale depuis 2007, en charge des constructions, de l'aménagement du territoire et de la police. Présidente du Conseil de fondation des Toises.



### Sabrina PARATORE

1968, Secrétaire comptable, Municipale sortante

Conseillère communale de 2002 à 2011, municipale depuis 2011, en charge des écoles, des affaires sociales, de la jeunesse. Présidente de la fondation des Coppalines de 2011 à 2014.



### Isabelle NAVILLE

1952, Municipale sortante

Conseillère communale de 1986 à 2011, municipale depuis 2011, en charge de la culture, des aînés, du tourisme et de la communication. Présidente de la commission de naturalisations.



### Pedro BASABE

1954, Dr ès sc. EPFL

Expert en prévention des risques de catastrophe naturelle, a travaillé auprès de l'ONU en Amérique latine, en Afrique et en Europe. A la retraite dès juillet 2016, donc disponible pour les devoirs communaux.



### Françoise WILDI SUGRAÑES

1963, Contrôleur financier

Enfant de Coppet, conseillère communale de 2006 à 2016, déléguée au sein de l'AJET, active dans le club d'aviron de Nyon, en charge de la comptabilité de Jardins en Fête.

## Candidats au Législatif

### Candidats sortants

- 1 GADA Michel
- 2 GAVIN Claire
- 3 FERRO Roberto
- 4 REIMANN Bruno
- 5 ALLISTE Avo
- 6 BORY Laurence
- 7 KELLER François
- 8 CHERBUIN Amélie
- 9 BLANCHOU Jean-Pierre
- 10 MUELLER Bernard
- 11 MEYLAN Gilbert
- 12 MAZZOLI Stéphane
- 13 JANSSENS VAN DER MAELEN Florence
- 14 NOVERRAZ Josiane
- 15 GIROD Roland Charles
- 16 CAMPOVO RETO
- 17 OLSSON Pierre
- 18 VOLANT Liliane
- 19 JUILLARD Mireille
- 20 FAVRE Mario
- 21 BURGER Yves
- 22 BILL Werner
- 23 OBERLI-BLANCHOU Marinette
- 24 RICHARD Rodolphe James
- 25 ODELET Liselotte
- 26 CHARLOT-VALDIEU Eric
- 27 CHERBUIN Gilbert
- 28 MANOURY Catherine
- 29 EDGERLEY Keith
- 30 GERBER Niklaus
- 31 NERI Maurice
- 32 BALTZER Sophia
- 33 RACHOULIS-HEDINGER Gertrud, dite Judy
- 34 GALLIMARD-DE BOURGOING Pascale
- 35 WILDI SUGRAÑES Françoise
- 36 MAILLARD Antoine
- 37 STEIB Martin
- 38 DE RHAM Guillaume
- 39 RIESEN Yves
- 40 GIRARDI Patrice
- 41 WEGMANN Eric Pierre
- 42 BALDINO Renzo
- 43 SOZÁNSKY Gabriella
- 44 GÖKOK Ali
- 45 PAQUET Michel

### Nouveaux candidats

- 46 RODRIGUES Miguel Angelo
- 47 MARCHAND Thomas
- 48 DE LORIOLO Christine
- 49 ZBINDEN Hans Peter
- 50 MAILLARD Philippe
- 51 GRECUCCIO Giuseppe
- 52 MACIA Serge
- 53 LAGGER-SÉQUIN Sandrine
- 54 DECRÉ Sylvie
- 55 RACLOZ Fabian
- 56 REUSE Xavier
- 57 MOREL Thierry
- 58 VOIDE Stéphane
- 59 MORET Vincent
- 60 PAULI CALATRONI Valérie
- 61 MARINÉ Luis
- 62 HOREKENS John
- 63 BOUCHET Olivier
- 64 RODRIGUES Hédia
- 65 TROIANO Pio

Commune

# Rapport d'activités du Conseil communal de novembre à décembre 2015

**Les préavis, les rapports des commissions et les procès-verbaux peuvent être consultés sur notre site internet sous la rubrique «politique».**

Depuis la préparation de la dernière édition du Journal de Coppet et jusqu'à la présente édition, le Conseil communal a siégé à deux reprises, les 16 novembre et 14 décembre 2015. Durant ces séances, les membres de l'organe délibérant ont notamment traité les points suivants:

## Lundi 16 novembre 2015

**Préavis n° 07/2015-2016** relatif à la modification des statuts des SITSE, Services industriels de Terre Sainte et environs. **Accepté.**

Les modifications suivantes ont été apportées à ces statuts:

- l'épuration des eaux est désormais facturée aux communes en fonction de la consommation d'eau et non plus par rapport au nombre d'habitants. A Coppet, les montants refacturés aux citoyens étant déjà fixés sur cette base depuis quelques années, il n'en résulte pour eux aucune modification;
- un nouveau but optionnel, permettant la reprise des collecteurs eaux claires et eaux usées, a été créé (voir préavis n° 08/2015-2016 ci-dessous);
- le texte de certains articles a été modifié sur la forme afin d'en faciliter la compréhension ou d'y apporter des précisions.

**Préavis n° 08/2015-2016** relatif à la reprise des collecteurs des eaux claires et eaux usées par les SITSE, Services industriels de Terre Sainte et environs. **Accepté.**

Cette reprise concerne les collecteurs eaux claires et eaux usées ainsi que les ouvrages associés. La valeur de reprise de ces équipements, calculée sur la base des Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) de chaque commune, tient compte des travaux à réaliser à court et moyen terme (ceux à long terme sont identiques pour toutes les communes) et des prestations de coloration systématique des bâtiments déjà effectués. Ainsi, pour notre commune, la somme à verser aux SITSE (travaux à réaliser à moyen et long terme ./ travaux de coloration déjà

effectués) est de CHF 34'705.-. Cette décision implique également l'abrogation du règlement communal en la matière, lequel sera remplacé par un texte adopté par le Conseil intercommunal des SITSE.

**Préavis n° 09/2015-2016** relatif au règlement d'utilisation de la plage des Rocailles. **Accepté.**

L'emplacement libéré suite à la démolition de l'ancienne station d'épuration de Commugny Coppet sera mis à disposition du public sous la forme d'un espace de détente, conformément au préavis n° 19/2014-2015 accepté par le Conseil communal en date du 29 juin 2015. Dans le but de prévenir les incivilités et les problèmes pouvant survenir à cet endroit, ce nouveau règlement, applicable au domaine public cantonal, permet de fixer des règles semblables à celles du parc des Rocailles (domaine privé de la commune).

## Lundi 14 décembre 2015

**Préavis n° 10/2015-2016** relatif à l'adaptation de la rémunération des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021. **Accepté.**

Cette adaptation a en principe lieu à chaque fin de législature. Le traitement perçu par les membres de la Municipalité est établi sur une base forfaitaire désormais calculée au tarif horaire de CHF 42.-. Bien que la charge de travail d'un membre d'un exécutif communal devienne de plus en plus lourde, la Municipalité a décidé de ne pas modifier le nombre d'heures pris en compte pour le calcul de sa rémunération. Les remboursements forfaitaires des frais annexes (déplacements, téléphones, frais informatiques) n'ont pas été modifiés non plus. Par contre, une gratification de fin de mandat a été instaurée.

**Préavis n° 11/2015-2016** relatif au budget de fonctionnement de l'année 2016. **Accepté.**

Pour 2016, la baisse estimée de nos revenus fiscaux, conjuguée à la baisse de la charge liée à la péréquation cantonale, permet de contenir un budget tout à fait supportable pour notre commune, même s'il est déficitaire de CHF 400'000.- environ.

**Préavis n° 12/2015-2016** relatif à la cession gratuite, en faveur du Conseil régional du district de Nyon, des actions de Télé-Dôle SA actuellement détenues par la commune de Coppet.

**Accepté avec amendement.**

Pour assurer la pérennité du massif de la Dôle et de ses installations, il est proposé le transfert au Conseil régional des actions détenues par 47 communes du district. Cette opération permettra une simplification des circuits

de décision et garantira la mise en place de conditions durables de gestion du domaine de la Dôle pour le plus grand profit des habitants de la région. Suite à l'amendement accepté par le Conseil communal, la commune de Coppet ne pourra céder ses actions de Télé-Dôle SA qu'à la condition que le Conseil régional obtienne au minimum 51% des actions de Télé-Dôle SA après le vote des autres communes propriétaires d'actions.

## Prochaines séances du Conseil communal

Sous réserve de modifications ultérieures

### Lundi 1<sup>er</sup> février 2016

**Préavis n° 13/2015-2016** relatif à une demande de crédit de CHF 387'000.- pour la construction d'un giratoire compact au carrefour de la route du Jura et des chemins des Rojalets et des Voirons.

**Préavis n° 14/2015-2016** relatif à la modification des statuts du Conseil régional.

**Préavis n° 04/2015-2016** relatif à la mise en œuvre du dispositif d'investis-

sement solidaire de la région nyonnaise (DISREN).

**Préavis n° 15/2015-2016** relatif à une demande de crédit de CHF 23'700.- pour la contribution financière de la commune de Coppet à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle.

### Lundi 14 mars 2016

Les préavis qui seront déposés pour cette séance ne sont pas encore connus à ce jour.

**Nous rappelons à tous les habitants que les séances du Conseil communal sont publiques et que chacun peut venir y assister.**



La salle communale où siège le Conseil communal

Commune

## Amendes d'ordre et ordonnances pénales

**Pour répondre aux questions que se posent les citoyens auxquels une contravention a été dressée, nous donnons ci-dessous les procédures existantes**

### Qu'est-ce qu'une contravention?

En droit pénal, constitue une contravention toute infraction passible de l'amende.

### Qu'est-ce que le droit de procédure pénale et où le trouve-t-on?

C'est ce qui règle la manière dont l'autorité pénale doit s'organiser et procéder pour appliquer le droit pénal. Ces procédures se trouvent dans:

- La loi du 19 mai 2009 d'introduction du Code de procédure pénale suisse (LVCP; RSV 312.01).
- La loi du 2 février 2010 d'introduction de la loi fédérale du 20 mars 2009 sur la procédure pénale applicable aux mineurs (LVPPMin; RSV 312.05).
- la loi du 19 mai 2009 sur les contraventions (LContr; RSV 312.11).

### Les amendes d'ordre

Au niveau des Assistants de sécurité publique, ci-après ASP, les amendes d'ordre, basées sur la loi sur la circulation routière, s'appliquent aux véhicules à l'arrêt, principalement pour des véhicules stationnés illicitement.

Si l'amende n'est pas payée dans les 30 jours, un rappel est envoyé avec un délai de paiement fixé à 10 jours.

Si l'amende n'est toujours pas payée, elle est convertie en ordonnance pénale.

Jusqu'à ce stade, il n'y a pas de frais administratifs.

### L'ordonnance pénale.

Basée sur la loi du 19 mai 2009 d'introduction du Code de procédure pénale suisse et sur la loi du 19 mai 2009 sur les contraventions, l'ordonnance pénale est utilisée par les communes dans les cas suivants:

- Le non-respect des règlements communaux, au sens large du terme, du Code rural et foncier ainsi que des mises à ban. Les tarifs peuvent aller jusqu'à CHF 500.- et CHF 1'000.- en cas de récidive. Les communes peuvent également prendre des frais en sus. En même temps qu'elle prononce une amende, l'autorité municipale doit prononcer une peine privative de liberté de substitution d'un jour au moins et de trois jours au plus, respectivement de six jours en cas de récidive.
- Les contraventions infligées par les ASP concernant des infractions commises par les conducteurs de véhicules en mouvement. Par exemple, l'utilisation des chemins vicinaux interdits à la circulation. Dans ce cas, le montant de l'amende correspondra aux montants prévus par les amendes d'ordre, sans frais.

En suivant des procédures bien précises décrites dans les formulaires des contraventions définies ci-dessus, toute personne peut s'opposer à une amende.

La rédaction



Commune

## Premiers secours

**De l'importance d'une réaction adéquate en cas de nécessité.**

A la demande de plusieurs employés communaux qui s'interrogeaient sur le fait que nous possédons un défibrillateur mais qu'en cas de besoin personne ne savait s'en servir, la Municipalité a mandaté les samaritains de Nyon pour venir donner un cours de 3 heures réparti en deux groupes.

Les bases des premiers secours ont donc été abordées puis chacun des employés a pu mettre en pratique sur un de ses collègues (voir photo) les quelques situations d'urgence qui nécessitent une aide rapide.

Le maniement et fonctionnement du défibrillateur ont été expliqués et appliqués sur des mannequins.

Enfin, une simulation d'arrêt respiratoire a permis à chacun de pratiquer le massage respiratoire.

C'est donc une bonne initiative qui a été prise et nous ne pouvons qu'encourager les personnes qui ne connaissent pas ses bases à les apprendre au plus vite.

Isabelle Naville



Canton

## Ce qui se passe à Lausanne

**Dans sa politique de développement économique, le Canton de Vaud désire mettre particulièrement l'accent sur le développement des sciences de la vie, que ce soit en termes d'infrastructures, de recherches ou de formation.**

C'est pour cette raison que le Grand-Conseil a validé à la quasi-unanimité dans sa séance du 24 novembre 2015 trois crédits d'études et un crédit d'investissement pour un total de 88,75 millions.

Dès lors, 6,6 millions ont été accordés pour permettre d'étudier la rénovation et la transformation de l'actuel bâtiment de l'Amphipôle, sur le site de Dorigny, qui devient trop petit et qui date des années 70. L'objectif est de pouvoir héberger la Faculté de biologie et médecine de l'UNIL et l'Institut suisse de bio-informatique (SIB) ainsi que l'École des sciences criminelles de l'UNIL. Ensuite, 12,8 millions ont été accordés pour étudier la construction d'un bâtiment dédié aux sciences de la vie sur le site de Dorigny de l'EPFL. Ce bâtiment sera destiné à la médecine personnalisée, soit l'étude des thérapies qui sont détectées par des indicateurs génétiques ou biochimiques. Enfin, 6,15 millions accordés permettront d'envisager la construction d'un bâtiment localisé sur le site du Biopôle à Epalinges, qui sera notamment dédié

à l'ingénierie immunitaire contre les maladies infectieuses.

Couplé à ces crédits d'études, un crédit d'investissement de 63,2 millions a été accordé pour construire un deuxième bâtiment à Epalinges destiné à l'ingénierie immunitaire en oncologie et mis à disposition du Centre Ludwig de l'Université de Lausanne pour la recherche sur le cancer. Ces projets seront accompagnés pendant 30 ans par un investissement annuel d'environ 10 millions affecté à la recherche. Par ces investissements, le Canton de Vaud devient l'un des trois plus importants pôles de recherche sur le cancer au niveau mondial.

Néanmoins, le débat a mis en exergue le fait que bien qu'il faille soutenir les thérapies permettant de stimuler la réponse immunitaire par la thérapie cellulaire, il faudra néanmoins rester attentif aux médecines prédictives personnalisées liées aux pronostics génétiques. En effet, l'utilisation et la protection des données génétiques personnelles, données qui pourraient notamment faire le bonheur des assurances maladie, devra encore faire l'objet de réflexions éthiques approfondies.

Amélie Cherbuin  
Députée au Grand Conseil

## Vie locale

## Au Fil de l'Eau

**Rattrapée par sa passion, Mme Samira Boussora a ouvert le 1<sup>er</sup> juin dernier l'atelier-boutique de ses rêves dans un écrin historique du Bourg.**

C'est là qu'elle effectue divers travaux de couture sur vêtements, rideaux, coussins et autres accessoires, change des fermetures éclair et crée des modèles actuels et tendance. Elle a également envie de transmettre son savoir, et c'est pour cela qu'elle a mis sur pied des cours de couture pour petits groupes d'adultes et sur des machines adaptées et sécurisées pour les enfants de 7 à 9 ans.

Mme Boussora a grandi au milieu de tissus et de fils et elle s'est piquée de nombreuses fois sur les aiguilles que sa maman utilisait. Lorsqu'elle



est adolescente, cette dernière lui propose de créer ses propres vêtements, mettant à disposition tout son matériel et lui transmettant les bases de son savoir.

Toutefois, Mme Boussora mettra un temps de côté ses bobines de fils colorées pour se consacrer à ses études de droit. Une fois diplômée, elle exercera plusieurs années sa profession de juriste dans diverses entreprises genevoises.

Lasse d'être confinée dans un bureau, elle décide de renouer avec sa première passion. Fermement décidée à en faire sa nouvelle profession, Mme Boussora étudie la couture pendant une année dans une école tout en dispensant des cours à ses propres élèves. Souhaitant ouvrir son atelier dans un joli village, elle est enchantée d'avoir trouvé l'endroit idéal dans un bourg historique, heureuse d'être entourée d'autres artisans et commerçants.

A noter également que la boutique «Au Fil de l'Eau» est une succursale «collecte» de la teinturerie-pressing du Manoir à Cologny. De plus, vous pouvez y apporter votre machine à coudre de toute marque pour réparation ou entretien.

Il est entendu que vous y trouverez de la petite mercerie, fermetures, fils, aiguilles, etc., de même que des pièces brodées par Marie-Claire Verspagen de Vich qui se fera un plaisir de personnaliser les objets de votre choix.

*Dominique Bertoncini*

**Au Fil de l'Eau**

Grand-Rue 63  
Tél. 022 776 56 58  
www.aufil-deleau.com

**Horaires**

Lundi fermé  
Du mardi au vendredi:  
9h30-12h30 / 13h30 à 18h00  
Samedi: 9h30-14h00 ou 16h00  
selon ateliers

## Vie locale

## Pom-O-Doro



**En écoutant sa fille, Joachim Berrocal s'est ouvert au monde de la pâte alimentaire sous forme de restauration rapide.**

En effet, alors qu'elle était gymnasienne à Nyon, elle a découvert le concept Pom-O-Doro, créé par M. Gerbex, qui réalise des plats de pâtes à la demande et sous les yeux des clients, répondant, ainsi parfaitement aux nouvelles tendances de consommation.

Il n'a pas fallu longtemps avant que M. Berrocal adhère totalement à cette vision de la restauration et change totalement de profession en ouvrant en mars dernier un Pom-O-Doro à Coppet.

Parfaitement situé à deux pas des places de stationnement, cette enseigne vous propose quotidiennement, dans un décor urbain et convivial, trois tailles de menus différents à des prix très abordables, avec plusieurs sortes de pâtes et sept sauces à choix, mijotées avec amour et savoir-faire par

Hyrije. Quant au service, il est assuré par Sarah et le maître des lieux.

Une sympathique table d'hôtes a été créée de toutes pièces afin que les clients qui le souhaitent puissent consommer leur menu sur place. A noter que Pom-O-Doro vend également ses sauces à l'emporter et dès le mois de février, il livrera à domicile, ceci 7 jours sur 7 de 19h00 à 22h00.

Bien intégré dans notre région, Pom-O-Doro se déplace lors d'événements sportifs et est sponsor d'une équipe de foot junior de l'USTS.

Enfin, il est important de signaler que Pom-O-Doro est ouvert tous les jours selon les horaires mentionnés ci-dessous.

Buon appetito!

*Dominique Bertoncini*

**Pom-O-Doro**

Grand-Rue 26B  
Tél. 022 776 09 09  
www.pomo.ch

**Horaires dès le 1<sup>er</sup> février**

Du lundi au vendredi:  
11h00-14h00 / 18h30-22h00  
Samedi et dimanche:  
11h30-14h30 / 18h30-22h00

## Vie sociale

## 10 décembre: Noël des Aînés

**Ils ne s'y attendaient et leur surprise fut à la hauteur de la réussite.**

En effet, comme chaque année, les Aînés se sont retrouvés dans les caves du château pour le traditionnel repas de fin d'année. Or, pour marquer la fin de la législature, la Municipalité avait décidé de se mettre elle-même aux fourneaux et de ne faire appel qu'à son envie de bien faire pour donner aux 145 convives l'impression d'une cuisine 3 étoiles.

Même si les invités ont fait preuve de beaucoup de tolérance, force est de constater que le repas concocté a été très apprécié. La soupe à la courge de Nicole Imesch était on-

dueuse à souhait, l'émincé de poulet au curry du syndic et vice-syndic a séduit l'assistance malgré un riz un peu trop cuit! Enfin, le dessert italien de Sabrina Paratore – la panna cotta au café – avait nettement un goût de «reviens-y». Nos quatre cuisiniers d'un jour ont été chaudement applaudis. Bravo à eux. Quant à la soussignée, elle faisait office de maître de cérémonie et mieux valait pour tout le monde qu'elle ne fût pas appelée en cuisine!

Des employés communaux ainsi que quelques bénévoles ont assuré le service et je profite de cet article pour les remercier de leur engagement, leur efficacité, leur disponibilité et leur bonne humeur.

Le loto, organisé et mené de main de maître par Jean-Marc Cherbuin a mis fin à cette journée qui s'est terminée aussi bien qu'elle avait commencé. Que du bonheur, vous dis-je.

Ce repas de Noël étant un beau moment de partage qu'il faut perpétuer, nous nous retrouverons donc l'année prochaine avec cette fois, un vrai traiteur!

*Isabelle Naville*



Notre invité

## Fondation La Clairière à Mies

Depuis plus de 45 ans, les 110 collaborateurs de l'EMS La Clairière mettent leurs compétences et leur savoir-être au service des aînés de la région de Terre Sainte.

Situé dans un environnement lumineux et verdoyant, l'établissement offre un cadre moderne, spacieux et propice à la détente. L'équipe pluridisciplinaire prodigue aux 74 résidents, tous les soins que leur état de santé nécessite, et ce 24h/24h. Chaque jour, c'est aussi une large gamme d'activités qui leur est proposée:

- Ateliers de travaux manuels (cuisine, couture, bricolage, jardinage, etc...)
- Séances «bien-être»: massages, bains thermaux, etc...
- Sorties au restaurant, pique-niques à la plage, etc...
- Coiffure, soins esthétiques, pédicure
- Physiothérapie

Même si la mission principale de La Clairière reste l'hébergement de long

séjour, sa vocation est aussi de fournir aux habitants de la région une gamme étendue de prestations, qui leur permettent de vivre, au mieux, à leur domicile, lorsque les années réduisent leur autonomie.

Ainsi, la Fondation propose aussi:

- La livraison de repas à domicile et le blanchissage du linge personnel, par le biais des CMS de Terre Sainte et de Nyon
- 2 places de court-séjours, pour des convalescences ou afin de permettre aux proches aidants de se reposer
- Un Centre d'Accueil Temporaire (CAT), ou accueil de jour.

Insuffisamment connu, le Centre d'Accueil Temporaire s'avère une aide précieuse pour le maintien à domicile des personnes âgées. En les accueillant à la journée, une ou plusieurs fois par semaine, le CAT permet à ses bénéficiaires:

- D'éviter la solitude et l'isolement, en



- favorisant les contacts et le développement des relations sociales
- De bénéficier de soins et d'un accompagnement réguliers

Ainsi, outre la possibilité d'échanger et de prendre des repas en commun, ils peuvent aussi profiter de toutes les autres activités organisées.

Ouvert 7 jours sur 7, le CAT représente une réelle opportunité de soulager les proches aidants. Du lundi au vendredi, La Clairière propose aussi aux participants un service de navette, pour

venir les chercher et les raccompagner à domicile.

Pour compléter son offre, la Fondation espère que, d'ici quelques années, elle pourra aussi proposer des appartements protégés aux habitants de Terre Sainte...

Source: Fondation La Clairière

### Fondation La Clairière

Rte de Saint-Cergue 11, 1295 Mies  
Tél. 022 950 80 00  
www.laclairiere.ch

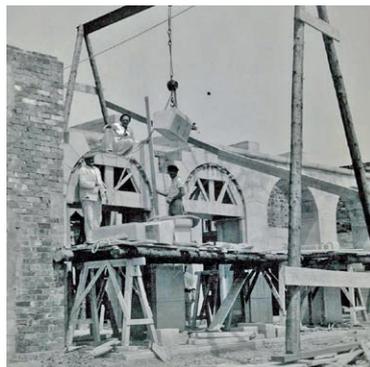
Histoire

## Les 80 ans de la salle communale

En parodiant le titre *La Vieille Dame et le lac*, on pourrait écrire, à propos de la salle communale de Coppet: «*La Vieille Dame sur le lac*»! En effet, âgée de 80 ans, elle a été construite à la limite du lac sur un remblai, protégé par un mur de soutènement.

Mais commençons par le projet de ce monument copétan. En décembre 1927, le Conseil Communal envisage pour la première fois le remplacement de la salle de conférences devenue vétuste et nécessitant des réfections. Cette résolution n'avance pas, elle est donc remise à l'ordre du jour en 1929, car on craint que les sociétés qui s'y réunissent soient menacées de liquidation. Une commission est créée. Puis, en 1931, le Syndic annonce que la commission choisit la place des Ormes pour construire la nouvelle grande salle. Malheureusement, la situation financière ne permet pas d'aller de l'avant. Des voix s'élèvent pour proposer fermement la réfection de la salle de conférences. Un vote a lieu et la transformation est refusée.

En 1933, on aimerait du neuf, et une nouvelle commission de sept membres est nommée, dont font partie les présidents du Chœur du Léman et de



l'Union instrumentale. La proposition que le legs de M. Fernand Bory soit affecté au fonds de la grande salle est ratifiée, et bientôt des plans sont affichés à la salle de la municipalité. En décembre 1933 commence une nouvelle législature, et en janvier 1934, on s'inquiète de la taille du bâtiment qui n'aura pas «*les dimensions d'un casino ou du Victoria Hall*»! Le choix porté sur l'emplacement du jeu de boules, place des Ormes, se confirme. On s'inquiète de toucher à cette place, «*joyau de Coppet*». La construction occupera une partie du radier et empiètera sur le lac (l'autorisation a été accordée par le Conseil d'Etat). Le quai de décharge sera déplacé. 350 places seront prévues dans la salle, ainsi qu'une buvette, une cuisine et des locaux en sous-sol pour les besoins des socié-

tés. Les architectes de Coppet sont MM. Delisle et Gagnebin-Duvillard.

Pour profiter de la baisse des eaux du Léman, le chantier commence en juin 1934. Pendant l'édification du mur de soutènement, des oppositions s'élèvent par lettre, dépêche télégraphique et articles de presse, «*même jusqu'à Genève*»! Sans succès. Les travaux de terrassement commencent le lundi 4 février 1935 à 8 heures. Les chômeurs de Coppet ont été convoqués et sont payés 90 centimes de l'heure, pour appuyer l'équipe d'ouvriers.

L'aménagement intérieur est envisagé: le chauffage, les chaises, la cuisine, l'électricité, les décors, le rideau et l'éclairage de la scène. Monsieur Emmanuel Brahier, propriétaire et tenancier de l'Hôtel du Lac est d'accord de louer le restaurant tea-room de la grande salle. L'achat du mobilier et du matériel de restaurant provient de la vente aux enchères de la crèmerie Old India à Genève. Pour la décoration, on présente trois panneaux en marqueterie, placés contre les portes faisant communiquer la grande salle et le restaurant.

Enfin, le 17 novembre 1935, l'inauguration a lieu. Des pluies diluviennes

tombent sur Coppet et empêchent le tour de ville en musique. Cependant, de très nombreuses personnes assistent aux discours, aux concerts divers, au vin d'honneur et au grand bal se prolongeant jusqu'à l'aube. Des articles paraissent dans le *Journal de Nyon*, *La Suisse* et la *Tribune de Genève*. La salle communale aura coûté 130.247 francs et beaucoup de discussions chez les membres des Conseils.

80 ans plus tard, la place des Ormes reste «le joyau de Coppet». Celui-ci ne pourrait-il pas s'enrichir encore d'un restaurant tea-room sur le lac?

Violaine Stiassny Monneron

Notes: Extrait des procès-verbaux du Conseil communal et de la Municipalité.



## Culture

# Nous avons lu pour vous

## «Le fantôme de l'Elysée»... ou quand un illustre Copétan s'invite à Paris...

**C'est un épisode imaginaire que nous raconte Philippe Dessertine dans son livre «Le fantôme de l'Elysée».**

Le cadre d'abord: le Palais de l'Elysée, siège de la présidence de la République française et aussi résidence officielle de son président. Le contexte ensuite: 13 janvier 2014, veille de la conférence de presse de Monsieur le Président François Hollande. L'économie française est en berne, la vie privée du Président fait la une des journaux. Le Président Hollande cherche les «éléments de langage» adéquats à ce troisième rendez-vous avec les journalistes, et, par leur biais, avec la population française.

L'inspiration viendra par la petite porte – secrète! – d'où sortira, venu d'un siècle lointain et d'une économie tout aussi souffrante, le baron Jacques Necker! Une fois le quiproquo éclairci, un dialogue s'installe. Aidé par les réflexions et comparaisons dont lui fait part le banquier suisse, protestant, Ministre des Finances sous Louis XVI, les deux hommes d'Etat peaufinant à quatre mains le texte de M. le Président.

D'ancien ministre à actuel Président, un courant passe et un parallèle est tracé entre la France d'hier et celle d'aujourd'hui. «Plus cela change, plus c'est la même chose», semble insinuer l'écrivain... Une écriture recher-

chée, plutôt formelle – normal, nous sommes aussi un peu en 1804 ...

Des problèmes de l'économie française aux affres du pouvoir, du désir de faire avancer les choses au souhait des politiciens de durer, quitte à procrastiner lors de décisions difficiles à prendre, le livre de Dessertine nous embarque dans un double voyage: les heurts et malheurs d'une France déboussolée et son lot de vaniteux vissés à leurs sièges.

*Maria Donner*

*Le fantôme de L'Elysée, de Philippe Dessertine, Editions Albin Michel/ Editions Slatkine, 2015.*



## Brèves

### L'Office du tourisme de Coppet: premiers résultats d'une année d'activités



Du 4 février au 4 décembre 2015, l'Office du tourisme de Coppet a été ouvert 234 jours et a répondu à 596 demandes, dont 541 directement au guichet, 46 par téléphone et 9 par e-mail (chiffres hors Fête du Bourg et vente des billets de Mégapolis). Les demandes traitées n'ont pas uniquement concerné des renseignements touristiques, mais aussi la vente d'offres de la CGN, de permis de pêche et de cartes postales.

La clientèle touristique a été majoritairement composée d'excursionnistes (sans nuitée) provenant de la région lémanique et de la France voisine.

Nyon Région Tourisme souligne en outre que le potentiel touristique de la Terre Sainte est bon, l'offre existante étant variée. Cette dernière pourrait encore s'étoffer par des collaborations avec les régions voisines, notamment avec Divonne-les-Bains. Il est

également relevé le succès du Jeu de piste permettant de découvrir les particularités de notre bourg au travers d'un parcours ludique.

Sur la base des statistiques établies durant cette première année d'activité, il a été décidé de modifier les horaires d'ouverture de l'Office de Coppet comme suit:

**Du 4 janvier au 28 mars 2016 et du 1<sup>er</sup> septembre au 23 décembre 2016**

- lundi et mardi: 8h30-11h30;  
- mercredi: 8h30-11h30 et 13h30-16h30;  
- jeudi: 13h30-16h30;  
- samedi: 10h00-14h00

**Du 29 mars au 31 août 2016**

- lundi et mardi: 8h30-11h30  
- mercredi: 8h30-11h30 et 13h30-16h30;  
- jeudi: 13h30-16h30;  
- vendredi: 13h30-16h30;  
- samedi: 10h00-14h00

### Piscine/patinoire

Suite aux nombreuses oppositions reçues, le dossier a été transmis au Tribunal Administratif pour statuer sur la pertinence des oppositions. Une décision devrait être rendue au premier semestre 2016. Toutes les informations liées à ce projet peuvent être consultées sur le site internet de Terre Sainte ([www.terresainte.ch](http://www.terresainte.ch))

### Secrets d'histoire

Le 20 décembre, l'équipe de Stéphane Bern, célèbre chroniqueur historique de la chaîne France 2, est venu filmer l'extérieur et l'intérieur du château de Coppet pour illustrer son prochain «Secrets d'histoire» dont le titre sera: «Mme de Stael et les femmes de la révolution». Cette émission est programmée pour fin mars 2016 ou, si cela n'est pas possible, début juillet.



### Poste de police à la gare

La Commission de police et sécurité de Terre Sainte est intervenue à plusieurs reprises auprès de la Gendarmerie pour la réouverture d'un poste dans notre région. Les CFF et la Gendarmerie sont en discussion pour des locaux qui seront prochainement libres à la gare de Coppet. La Municipalité, la Commission de police précitée ainsi que l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte appuient très fortement cette démarche et espèrent que le dialogue pourra aboutir à une ouverture d'un poste à Coppet courant 2016.

### Noël des requérants

Les requérants des 3 abris de Coppet, Gland et Begnins ont été invités au repas de Noël organisé dimanche soir 13 décembre à la salle communale de Begnins.

Environ 130 requérants ont répondu présent et se sont amusés avec le loto organisé pour eux avec lot à la clé. Le repas qui a suivi a été servi par des bénévoles, dont plusieurs de Terre Sainte. Les migrants visiblement heureux et reconnaissants de cette initiative ont pu vivre, le temps d'une soirée, un moment chaleureux et festif.

Un dimanche par mois, un repas est proposé pour les occupants de ces 3 abris. Pour maintenir cette cadence, nous avons besoin de bénévoles.

Celles et ceux qui souhaitent donner un peu de leur temps peuvent s'adresser à Mme Sabrina Paratore.

### Pour information

Tél. du greffe 022 960 87 00 ou par mail [sparatore@coppet.ch](mailto:sparatore@coppet.ch)



## Mémento

### Février

#### Mercredi 3, jeudi 4, vendredi 5

- «Ni l'un ni l'autre», humour, 20h30, théâtre de Terre Sainte

#### Vendredi 12

- Concert de blues avec Roland Tchakounte, organisé par Jazz & Co, 20h30, caves du Château
- Concert de l'Ensemble Callirhoé, organisé par Musique à l'église en Terre Sainte, 20h, temple

#### Samedi 13

- «Autour de Marc Vella», concert-exposition, organisé par C. Bourne et I. Naville, 20h30, caves du Château

#### Mercredi 17, jeudi 18 et vendredi 19

- «Bon pour accord», comédie, 20h30, théâtre de Terre Sainte

### Mars

#### Vendredi 4

- «One Woman Show», comédie de Christine Chollet, 20h30, théâtre de Terre Sainte

#### Vendredi 11

- Concert de jazz avec Mellow Baku, organisé par Jazz & Co, 20h30, caves du Château

### Mars

#### Mardi 15

- Conférence de Marc Bonnant, organisée par Les Rencontres de Coppet, 20h, pressoir du Château

#### Samedi 19

- «Messe de la Saint Hubert», concert donné par le Chœur du Léman, 20h, temple

#### Mercredi 23, jeudi 24, vendredi 25

- «Thé à la menthe ou t'es citron?», humour, 20h30, théâtre de Terre Sainte

### Avril

#### Samedi 24

- «Chant et piano», concert organisé par les Rencontres de Coppet, 17h, pressoir du Château

#### Samedi 30

- Concert: soirée annuelle du Chœur du Léman, 20h30, salle communale
- Championnat suisse de judo, collègue des Rojalets, infos: [www.jmd-judo.ch](http://www.jmd-judo.ch)

Cet agenda peut être soumis à diverses modifications. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site internet de la commune de Coppet, [www.coppet.ch](http://www.coppet.ch).

## RAPPEL IMPORTANT

Ne manquez pas de nous faire part de vos événements en envoyant suffisamment tôt toutes informations utiles accompagnées de photographies/logos à l'administration communale.

**Blues et Jazz aux Caves du Château de Coppet**

12 février 2016 - Roland Tchakounte  
11 mars 2016 - Mellow Baku  
07 octobre 2016 - Morten Gunnar Larsen  
18 novembre 2016 - Sydney Ellis

organisé par [www.jazzandco.ch](http://www.jazzandco.ch)

**BILLETTS:** Prélocation sur [www.jazzandco.ch](http://www.jazzandco.ch) ou [info@jazzandco.ch](mailto:info@jazzandco.ch)  
Entrée : adulte Fr. 25.-, étudiant Fr. 15.-  
Entrée sans prélocation : adulte Fr. 28.-, étudiant Fr. 15.-  
**SUR PLACE:** Ouverture des portes à 19h30  
Parking à proximité - Petite restauration sur place

UNE SOIRÉE D'EXCEPTION  
MUSIQUE, PEINTURE, SCULPTURE, RÉCITS, DEDICACE

**AUTOUR DE MARC VELLA**  
PIANISTE NOMADE  
13.02.2016

Jef Ghanada  
Marc Vella

20h30: Concert  
Caves du Château de Coppet  
Ouverture des portes 19h30  
Entrée rue du Cléry  
Prix: Fr. 35.- / tarif unique

La Galerie de Poche  
Organisation: Isabelle Naville  
Chantal Geoffroy Bourne  
Informations complémentaires:  
[www.lagaleriesdepoeche.com](http://www.lagaleriesdepoeche.com)  
[chantal.geoffroy@lagaleriesdepoeche.com](mailto:chantal.geoffroy@lagaleriesdepoeche.com)

**DIDIER GUSTIN**  
Geneviève GIL, Kim SCHWARCK, Juliette DEBENNE, Clément NASLIN, Nicolas BIAUD-MAUDUIT

**BON POUR ACCORD!**  
UNE COMÉDIE DE ERIC LE ROUX  
MISE EN SCÈNE DE LOU HANNETT

Décors: CLAUDIO PIZZOLI  
Construction: LES ATELIERES SEZOURS  
Musique originale: CHRISTIAN SEBASTIEN et LEONARDO RAJET

## INFORMATION IMPORTANTE

Nous vous informons de la fermeture définitive de l'Agence d'Assurances Sociales de Coppet le

**Jeudi 18 février 2016 à 17h00**

Dès le 22 février, la population des communes de Terre Sainte s'adressera à :

**L'Agence d'Assurances Sociales de Nyon**  
Rue des Marchandises 17 – CP 1016 - 1260 Nyon  
Tél. 021 338 99 99  
Email : [aas.nyon@vd.ch](mailto:aas.nyon@vd.ch)

L'Agence d'Assurances Sociales de Gland reste également à disposition.

## La pensée du trimestre

**«Rêve de grandes choses, cela te permettra d'en faire au moins de toutes petites»**

Jules Renard

## Carnet rose

### Données de l'état civil

La rédaction du journal a décidé de ne plus publier les naissances et les mariages des citoyens afin de respecter au mieux leur sphère privée. Ne seront désormais publiés que les décès ayant fait l'objet d'un affichage au pilier public. Nous vous remercions de votre compréhension.

## Décès

Mme Ammann Monika, le 2 nov. 2015  
Mme Favre Gerda, le 10 nov. 2015  
M. Widmer Willy, le 19 nov. 2015

## Le coin détente

2				9		8
	6	9				
	3		7	6	9	2
7	5			3		6
	2					8
3		8			5	1
4	8	5	3			6
					4	3
5		4				9

## Impressum

**Editeur:** Commune de Coppet  
**Responsable:** Isabelle Naville  
**Rédaction:** Dominique Bertoncini, Amélie Cherbuin, Maria Donner, Violaine Stiassny Monneron  
**Correction:** Martin Steib  
**Conception et mise en page:** Publium SA – Thomas Marchand  
**Tirage:** 1'700 ex.  
**Contact:** Commune de Coppet – Grand-Rue 65 – 1296 Coppet  
**E-mail:** [administration@coppet.ch](mailto:administration@coppet.ch)  
**Site web:** [www.coppet.ch](http://www.coppet.ch)

# n° 23 – février 2016  
Imprimé sur un papier recyclé

